

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 avril 2022 à 18 heures 00 minutes

## Présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

## Excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri, Mme PEATIER Géraldine

**Secrétaire de séance** : M. PERRIN Anthony

**Président de séance** :

25-22 - Attribution du marché de travaux pour la construction d'un vestiaire

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2022  
25/2022

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

### Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PERRIN Anthony

Date de convocation  
07/04/2022

Date d'affichage  
07/04/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

26/04/2022

et publication du :

26/04/2022

**OBJET** : Attribution du marché de travaux pour la construction d'un vestiaire

Madame COMTE, Maire, présente au conseil municipal les résultats de la consultation pour le marché de travaux et indique que la commune a lancé une consultation en 10 lots séparés le 18 février 2022 pour des travaux de construction d'un vestiaire de foot.

La commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 25 Mars 2022 et le mercredi 6 Avril 2022 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique et 40% pour le prix des prestations) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, les offres

suivantes :

**- Lot 1 – Gros Œuvre**

VERT ERIC ET FILS

Offre de base :

88 899.92 € HT – 106 679.90 € TTC

**- Lot 2 – Charpente Métallique-Bardage**

CMS

Offre de base :

34 946.00 € HT – 41 935.20 € TTC

**- Lot 3 – Charpente bois - Couverture**

PALISSE XAVIER

Offre de base :

23 375.80 € HT – 28 050.96 € TTC

**- Lot 4 – Etanchéité**

ECOBA

Offre de base :

12 280.50 € HT – 14 736.60 € TTC

**- Lot 5 – Menuiserie-Serrurerie**

PALISSE XAVIER

Offre de base :

32 030.00 € HT – 38 436.00 € TTC

**- Lot 6 – Equipement de vestiaires**

Infructueux

Offre de base :

**- Lot 7 – Doublage-Closions-Plafonds-Peinture**

SARL FOMBONNE

Offre de base :

45 553.50 € HT – 54 664.20 € TTC

**- Lot 8 – Carrelages-Faïences**

SARL HERELIER GRANGIER

Offre de base :

31 585.00 € HT – 37 902.00 € TTC

**- Lot 9 – Plomberie-Ventilation**

SARL DESESTRET

Offre de base :

47 903.00 € HT – 57 483.60 € TTC

**- Lot 10 – Electricité**

PERRIN Richard

Offre de base :

18 194.08 € HT – 21 832.90 € TTC

**TOTAL 334 767.80 HT – 401 721.36 TTC**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 25/03 et 6/04/2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

**Adopte** cette proposition ;

**Autorise** Madame le Maire à attribuer le marché et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

26-22 - Demande de subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour mise en conformité du terrain de football aux normes fédérales, réfection du gazon, construction d'un nouveau vestiaire aux normes fédérales et éclairage du nouveau terrain.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2022  
26/2022

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

### **Etaient présents :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

### **Procuration(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. LEGRAND Dimitri, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PERRIN Anthony

Date de convocation  
07/04/2022

**OBJET** : Demande de subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)

Date d'affichage  
07/04/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

26/04/2022

et publication du :

26/04/2022

Compte tenu de l'obligation d'une mise aux normes Fédérales du terrain et des vestiaires, la commune de COLOMBIER LE JEUNE a décidé la construction d'un nouveau terrain de football, la réalisation de son éclairage et la construction de nouveaux vestiaires.

- Le coût total de l'opération pour l'aménagement du terrain de football est de 428 979.25 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Régional	35 750.00 €
Conseil Départemental	55 000.00 €
DETR	82 500.00 €
Autres	82 500.00 €
FAFA	10 000.00 €
Emprunts	133 100.00 €
Auto-financement	30 129.30 €

- Le coût total de l'opération pour l'éclairage du terrain de football est de 97 089.84 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Régional	0.00 €
Conseil Départemental	0.00 €

DETR	0.00 €
Autres	67 962.00 €
FAFA	5 000.00 €
Emprunts	0.00 €
Auto-financement	24 127.00 €

- Le coût total de l'opération pour la construction d'un vestiaire est de 349 987.80 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Régional	29 250.00 €
Conseil Départemental	45 000.00 €
DETR	67 500.00 €
Autres	67 500.00 €
FAFA	10 000.00 €
Emprunts	108 900.00 €
Auto-financement	21 837.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions inscrites au plan de financement prévisionnel Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la question.

27-22 - Remboursement anticipé de l'emprunt N° 00001064433 auprès du CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2022  
27/2022

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 13  
Contre :  
Abstentions :

### Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. LEGRAND Dimitri, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PERRIN Anthony

Date de convocation  
07/04/2022

Date d'affichage  
07/04/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

26/04/2022

et publication du :

26/04/2022

**OBJET :** Remboursement anticipé de l'emprunt N° 00001064433 auprès du CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES.

Il est décidé à la date du 30/04/2022, en accord avec le CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES, de procéder au remboursement anticipé de la totalité du capital restant du prêt n°00001064433, réalisé le 15/09/2015, aux conditions financières détaillées ci-dessous :

Date d'effet du remboursement anticipé : 30/04/2022

Capital remboursé par anticipation : 68 152.91 €

Intérêts normaux et diff : 735.68 €

Indemnité financières : 976.86 €

Indemnité pour rembt anticipé : 227.18 €

**Total des sommes dues : 70 092.63 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
Approuve le remboursement de l'emprunt présenté ci-dessus  
Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la question.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,

